



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 avril 2025
Français
Original : anglais

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application des résolutions [2510 \(2020\)](#), [2542 \(2020\)](#), [2570 \(2021\)](#) et [2755 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, le présent rapport porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en Libye dans les domaines politique et économique et sur le plan de la sécurité entre le 5 décembre 2024 et le 4 avril 2025. On y trouvera également un aperçu de la situation humanitaire et des droits humains dans le pays ainsi que des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pendant cette période.

II. Situation politique et économique et questions de sécurité

2. Au cours de la période considérée, la Libye a continué de subir les effets des divisions institutionnelles et politiques, et les conditions de sécurité et la situation économique sont restées instables. Dans ce contexte, la MANUL a entamé des consultations approfondies avec un large éventail de parties prenantes, notamment les dirigeants libyens, les partis politiques et les organisations de femmes et de jeunes. À l'issue de ces consultations, un comité consultatif composé de 20 experts libyens indépendants (7 femmes et 13 hommes) a été créé, le 4 février 2025, dans le cadre d'une initiative multidimensionnelle visant à faire avancer le processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens et facilité par l'ONU, et chargé de régler les questions politiques et juridiques litigieuses empêchant la tenue d'élections nationales. Le comité a pour tâche d'élaborer des propositions et des options solides permettant de régler les questions politiques litigieuses en suspens qui empêchent la tenue d'élections nationales, en s'appuyant sur les lois et le cadre électoraux libyens existants. Ces propositions et options seront examinées par la MANUL lors de la prochaine phase du processus politique. Les membres du comité ont été sélectionnés sur la base de leur expertise et de leurs qualités professionnelles, et également aux fins d'assurer une représentation géographique et culturelle ainsi qu'une représentation équilibrée des genres au comité.

3. La MANUL a facilité cinq sessions du comité consultatif depuis la création de ce dernier. À la session inaugurale, tenue les 9 et 10 février à Tripoli, le comité a adopté son règlement intérieur et son plan de travail. Le comité consultatif s'est réuni à nouveau à Tripoli du 18 au 20 février et a tenu une réunion en ligne les 25 et 26 février. Ces réunions ont été suivies de deux autres réunions, l'une à Benghazi du



9 au 11 mars, et l'autre à Tripoli du 16 au 18 mars. Les débats ont consisté essentiellement à déterminer quelles étaient les questions litigieuses dans le cadre électoral et à chercher des solutions permettant d'y répondre. Le comité consultatif a notamment tenu des consultations avec les membres du Comité 6+6 de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État qui avaient élaboré le code électoral en 2024, ainsi qu'avec le Président de la Haute Commission électorale nationale.

4. Le 20 février, la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, Hanna Tetteh, a pris ses fonctions en Libye et a tenu des réunions préliminaires à Tripoli et à Benghazi avec les dirigeants libyens, notamment avec le Premier Ministre, Abdelhamid Al Dabiba, le Président du Conseil présidentiel, Mohamed Younis Menfi, les vice-présidents du Conseil, Musa al-Koni et Abdullah al-Lafi, le Président de la Chambre des députés, Aguila Saleh, et le général Khalifa Haftar. Lors de ces réunions, la Représentante spéciale a fait part de son engagement à collaborer avec toutes les parties pour faire avancer le processus politique. Les réactions à l'annonce du processus politique multidimensionnel ont été largement favorables. De nombreuses parties prenantes libyennes, y compris des partis politiques, des mouvements sociaux, des personnalités influentes et des groupes de femmes et de jeunes, ont publié des déclarations dans lesquelles ils saluaient la création du comité consultatif d'experts libyens et invitaient les autres parties à soutenir les efforts de la MANUL. La Représentante spéciale s'est également entretenue avec des représentants des principaux ministères et institutions libyens ainsi qu'avec des responsables de la sécurité. Lors de ses réunions avec des membres de la communauté diplomatique, la Représentante spéciale a appelé la communauté internationale à apporter un soutien cohérent permettant de dégager un consensus politique entre les parties prenantes libyennes.

5. La MANUL a noué le dialogue avec les parties prenantes concernées dans l'ouest et l'est de la Libye afin d'encourager la réalisation de progrès en vue de la conclusion d'un accord sur un budget unifié. Dans une déclaration du 5 février, elle a souligné qu'il fallait d'urgence parvenir à un consensus sur un budget équilibré et unifié, notamment pour renforcer la capacité de la Banque centrale de Libye de mettre en œuvre des politiques monétaires efficaces, de stabiliser le taux de change et de gérer les dépenses publiques de manière durable.

6. Les 10 et 11 février à Tunis, la MANUL a facilité, dans le cadre de son initiative multidimensionnelle visant à faire avancer le processus politique, des consultations entre 14 experts économiques libyens indépendants, dont 4 femmes, sur le renforcement de la gouvernance économique et le développement d'une vision économique partagée pour la Libye. Les experts ont appelé l'attention sur le fait que l'actuel système de gouvernance économique du pays n'était pas viable, du fait de dépenses incontrôlées, de l'absence de budget unifié et de lacunes dans le contrôle financier et administratif. Ils ont défini les priorités, recensé les obstacles et trouvé des solutions pour améliorer la gouvernance et l'application du principe de responsabilité dans le paysage politique et économique complexe de la Libye. Ils ont également souligné qu'il était difficile de faire avancer les réformes économiques et les mesures de lutte contre la corruption en l'absence d'institutions unifiées.

7. Le différend opposant Mohamed Takala et Khaled Mishri pour le poste de Président du Haut Conseil d'État s'est poursuivi, les membres du Conseil restant divisés quant au candidat à soutenir.

8. Les 18 et 19 décembre, 32 membres de la Chambre des députés et 46 membres du Haut Conseil d'État se sont réunis au Maroc, où ils se sont mis d'accord sur l'impératif de reconstituer l'autorité exécutive, de mettre fin à la période de transition, de rétablir la stabilité par des élections et de mener des initiatives conjointes des deux

institutions pour régler les questions politiques en suspens. Le Président de la Chambre des députés, M. Saleh, s'est félicité de la tenue de la réunion. Les membres du Haut Conseil d'État affiliés à M. Takala n'y ont pas assisté. Dans une lettre adressée, le 18 décembre, à son homologue marocain, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale par intérim, Eltaher Elbaour, s'est dit « très surpris » que le Maroc ait accueilli la réunion sans coordination préalable ni communication officielle avec le Gouvernement d'unité nationale.

9. Le 23 février, un groupe composé de membres de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État s'est réuni au Caire, sur invitation du Parlement égyptien. Dans leur déclaration finale, les participants à la réunion ont réaffirmé que le processus politique appartenait aux institutions officielles libyennes. Ils ont aussi lancé un appel en faveur de la reconfiguration de l'autorité exécutive et de la mise en œuvre des résultats de la réunion trilatérale entre le Président du Conseil présidentiel, le Président de la Chambre des députés et le Président du Haut Conseil d'État, tenue le 10 mars 2024 au Caire, sous les auspices de la Ligue des États arabes (voir [S/2024/301](#), par. 10). Enfin, les participants ont dit que le rôle de la MANUL se limitait à soutenir les institutions libyennes émanant de l'Accord politique libyen.

10. Les tensions au sein du Bureau national d'audit se sont aggravées en décembre 2024 à la suite d'un différend concernant la nomination de son vice-président. La Chambre des députés avait nommé Attia Allah Abdulkarim à ce poste le 25 août 2024, avant d'annuler sa nomination le 8 septembre. M. Abdulkarim a néanmoins continué d'occuper le poste, avec le soutien de l'Organisme d'appui à la stabilité. Dans une déclaration publiée le 19 décembre, la MANUL a appelé au respect de l'indépendance et de l'intégrité opérationnelle du Bureau national d'audit. Fin décembre, les tentatives de révocation du Président du Bureau d'audit, Khaled Shakshak, et d'installation de M. Abdulkarim, le Vice-Président dont la nomination était contestée, en tant que Président par intérim, ont été bloquées en appel. Le Gouvernement d'unité nationale et la Chambre des députés ont réaffirmé l'autorité de M. Shakshak dans des lettres officielles datées respectivement des 26 et 29 décembre. M. Abdulkarim a continué d'exercer ses activités ailleurs à Tripoli.

11. Le 7 janvier 2025, l'Autorité de contrôle administratif a ouvert une enquête sur le Président de la National Oil Corporation, Farhat Bengdara, pour des irrégularités financières et administratives présumées. Le 16 janvier, M. Bengdara a démissionné de son poste de Président pour raisons de santé, démentant les informations diffusées dans les médias sociaux selon lesquelles il aurait été démis de ses fonctions par le Premier Ministre. Dans un communiqué publié plus tard dans la journée, la National Oil Corporation a confirmé que le Premier Ministre avait accepté la démission de M. Bengdara et nommé Masoud Suleiman, membre du conseil d'administration de la société, au poste de Président par intérim.

12. Le 12 février, le Gouvernement d'unité nationale a annoncé que le Ministre d'État aux affaires ministérielles, Adel Juma, avait survécu à une attaque armée contre sa voiture à Tripoli, précisant qu'il était dans un état stable et que les forces de sécurité avaient ouvert une enquête. M. Juma a été transféré le 13 février à Rome, pour y recevoir des soins médicaux. L'attaque a été largement condamnée en Libye et par les membres de la communauté internationale.

A. Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin

13. Le Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin et ses groupes de travail ont continué d'apporter un appui aux dialogues intralibyens.

14. Le 15 décembre 2024, les coprésidents du groupe de travail sur l'économie (Égypte, États-Unis d'Amérique, Union européenne et ONU) ont rencontré à Tripoli le Gouverneur, le Vice-Gouverneur et le Conseil d'administration de la Banque centrale. Les participants à la réunion ont souligné le besoin urgent d'un budget unifié ou d'un cadre de dépenses concerté, le but étant de stabiliser la situation financière et de faire en sorte que les dépenses publiques soient transparentes et équitables. Les coprésidents ont réaffirmé leur volonté d'aider la Banque centrale à s'acquitter de son mandat et se sont engagés à encourager toutes les parties libyennes concernées à préserver l'intégrité et l'indépendance de celle-ci, en s'appuyant sur les mesures prises à la suite de l'accord du 26 septembre 2024, facilité par la MANUL, sur la direction et la gouvernance de la Banque centrale.

15. Le 29 janvier, les coprésidents du groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits humains (Pays-Bas (Royaume des), Suisse et ONU), ainsi que l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, Malte, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la République tchèque et l'Union européenne ont, dans une lettre adressée au Gouvernement d'unité nationale et une lettre adressée à l'Armée nationale libyenne, exprimé leur vive inquiétude quant à la pratique des arrestations et détentions arbitraires par les forces de l'ordre et les acteurs de la sécurité, en violation des lois libyennes et des obligations internationales de la Libye en matière de droits humains. Ces lettres contenaient des recommandations, notamment en faveur de l'examen des dossiers des personnes détenues arbitrairement en vue d'accélérer leur remise en liberté, de la délivrance d'ordres clairs aux acteurs de la sécurité pour qu'ils mettent fin à la pratique des arrestations et détentions arbitraires, de la création d'un mécanisme national de prévention de la torture et de l'octroi à la MANUL d'un accès sans entrave aux lieux de détention. Le 25 février, les coprésidents ont rencontré le Ministre des affaires étrangères par intérim à Tripoli pour débattre de l'octroi d'un accès à tous les lieux de détention et des moyens de mettre fin aux arrestations et détentions arbitraires en Libye grâce à l'appui technique, à la formation et au maintien du dialogue.

16. Le 8 mars, les coprésidents du groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits humains ont rencontré des représentants de la Cour pénale internationale à La Haye. Dans une déclaration publiée à l'issue de la réunion, ils ont affirmé leur appui sans réserve aux travaux de la Cour et souligné qu'il importait d'enquêter sur les infractions graves perpétrées en Libye et d'en poursuivre les auteurs, ainsi que de garantir des procédures judiciaires indépendantes, équitables et axées sur les victimes.

B. Concertations internationales et régionales

17. La MANUL a noué le dialogue avec des membres de la communauté internationale pour leur présenter son initiative politique redynamisée et pour mobiliser un soutien, notamment en organisant des réunions d'information à l'intention de la communauté diplomatique à Tripoli le 15 décembre 2024 et le 11 février 2025, à l'intention des ambassadeurs et représentants des États Membres africains le 12 décembre 2024 et le 19 mars 2025, et à l'intention des ambassadeurs et représentants des États membres de l'Union européenne le 10 mars 2025.

18. Consciente du rôle essentiel joué par les États Membres voisins et d'autres États de la région pour ce qui est de contribuer à la stabilité de la Libye et des efforts faits par la MANUL pour faciliter un processus politique inclusif, la Représentante spéciale a rencontré le Ministre égyptien des affaires étrangères, de l'émigration et des affaires des expatriés, Badr Abdelatty, au Caire le 12 mars, le Ministre algérien des affaires étrangères, de la communauté nationale à l'étranger et des affaires

africaines, Ahmed Attaf, à Alger le 13 mars, le Ministre turc des affaires étrangères, Hakan Fidan, à Istanbul le 14 mars, et le Ministre tunisien des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, le 24 mars, afin de discuter de la situation en Libye et du processus politique facilité par la MANUL. Les participants à ces pourparlers ont souligné l'importance d'un consensus entre les Libyens pour la tenue d'élections nationales, la réunification des institutions de l'État et la promotion de la sécurité et de la stabilité économique. La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques a également rencontré M. Abdelatty, au Caire, le 16 janvier.

C. Situation sur le plan de la sécurité

Tripoli et ouest de la Libye

19. Dans l'ensemble, la situation instable sur le plan de la sécurité s'est encore détériorée : les tensions se sont accrues parallèlement à l'augmentation des rivalités entre groupes armés se disputant le contrôle du territoire dans plusieurs régions de la Libye.

20. Les forces affiliées au Gouvernement d'unité nationale se sont efforcées d'asseoir leur autorité sur la région côtière et la région montagneuse de l'ouest du pays. Le 3 janvier, le commandement de la région militaire de la côte ouest a fait appel à des capacités militaires terrestres et aériennes pour lancer une opération de sécurité visant ostensiblement les repaires de contrebande et les réseaux criminels dans les villes côtières de Zaouiya, Sabrata, Ajeilat et Zouara. Le 6 janvier, le commandement de la région militaire de la côte ouest a déclaré avoir pris le contrôle de la raffinerie de Zaouiya, qui se trouvait auparavant aux mains d'éléments armés locaux. Le 11 janvier, un raid mené par le 103^e bataillon affilié au commandement de la région militaire de la côte ouest contre un groupe armé à Ajeilat, à l'ouest de Zaouiya, aurait causé la mort d'une femme et de trois enfants. Le 28 janvier, les médias ont rapporté qu'un drone aérien avait été abattu au-dessus d'Ajeilat par un groupe armé non identifié.

21. Le 21 janvier, le Ministre de l'intérieur par intérim, Imad al-Trabulsi, a annoncé la création d'une salle commune des opérations de sécurité, composée de forces de Tripoli et de Zintan, et chargée d'assurer la sécurité et d'exécuter les mandats d'arrêt publics dans la région montagneuse de l'ouest du pays. Des unités de cette salle ont commencé à patrouiller dans le bassin de Ghadamès et le long des frontières avec l'Algérie et la Tunisie. La décision a été prise dans le contexte d'une concurrence accrue pour le contrôle du bassin stratégique de Ghadamès, riche en hydrocarbures, d'incursions répétées dans la région de forces armées basées à Tripoli et de la contre-mobilisation de forces de Zintan.

22. Le 22 janvier, des affrontements armés ont éclaté à Tripoli pour le contrôle du territoire entre deux forces affiliées au Gouvernement d'unité nationale, qui auraient fait des blessés et endommagé des biens civils. Les affrontements ont pris fin le 23 janvier : les parties seraient parvenues à un accord négocié par le Procureur général. Le 30 janvier, le déploiement à Tripoli de la Force de lutte contre le terrorisme basée à Misrata a entraîné une aggravation des tensions avec les groupes armés basés à Tripoli et proches du Gouvernement d'unité nationale. De plus, le 26 février, des affrontements armés ont éclaté à Janzour entre un groupe armé local et le 52^e bataillon affilié à la région côtière militaire de l'ouest. Le 28 février, le Procureur général a ordonné la mise en détention de sept personnes accusées d'avoir bloqué une voie publique et mis en danger des citoyens à Janzour.

23. Le 9 février, à Zlitan, la force des opérations conjointes basée à Misrata et affiliée au Gouvernement d'unité nationale a arrêté des dizaines de membres du

personnel de sécurité affiliés à la police judiciaire basée à Tripoli et à l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, apparemment pour riposter à la mise en détention par l'Organe d'individus associés à la force. Les faits ont provoqué une mobilisation armée à Tripoli, qui, d'après les informations disponibles, a été désamorcée après que les personnes arrêtées ont été libérées et ramenées à Tripoli.

Est et sud de la Libye

24. Le 30 décembre 2024, le 101^e bataillon de l'Armée nationale libyenne a pris le contrôle du camp militaire de Tindi, dans les environs d'Oubari. Le camp était auparavant sous le contrôle du commandant de la région militaire de Sabha, sous l'autorité du Gouvernement d'unité nationale. Dans une lettre datée du 31 décembre adressée au Conseil présidentiel et au Premier Ministre, le Vice-Ministre de la défense, Abdulsalam Zubi, a qualifié cette prise de contrôle de violation de l'accord de cessez-le-feu de 2020. La Commission militaire conjointe 5+5 ne s'est pas prononcée sur la question. La MANUL a exhorté la Commission à se réunir pour débattre de la question, afin de désamorcer la situation et d'empêcher un conflit.

25. L'Armée nationale libyenne a pris des mesures pour consolider son contrôle sur ses unités armées qui lui sont affiliées dans les régions du centre et du sud. Sur fond de tensions croissantes entre le chef d'état-major des forces terrestres de l'Armée nationale libyenne, Saddam Haftar, et le commandant de la 128^e brigade renforcée, Hassan Zadma – toutes deux opérant dans les régions de l'est et du centre du pays –, le général Khalifa Haftar a pris la décision, le 11 janvier, de restructurer la 128^e brigade renforcée, réduisant ainsi le personnel et les ressources militaires sous le contrôle du commandant Zadma et limitant sa zone d'opérations à la région de Joufra. Une brigade d'infanterie légère, créée à Syrte, compte de nombreuses unités de la 128^e brigade renforcée qui a été démantelée.

26. Le 4 février, l'Armée nationale libyenne a déployé ses forces de police militaire dans la région du sud afin de reprendre le matériel militaire appartenant à la 128^e brigade renforcée. De violents affrontements ont alors éclaté dans la zone de Bakhi, près de Qatroun, les 12 et 13 février, alors qu'une force locale associée à la 128^e brigade renforcée aurait refusé d'obtempérer à l'ordre de remettre son matériel militaire. Un cessez-le-feu a été négocié par des anciens des Tebou. Des informations non confirmées font état de plus de 20 morts et 35 blessés parmi les belligérants, ainsi que de blessés parmi les civils. L'Armée nationale libyenne a fait état de sept victimes dans ses rangs.

D. Évolution de la situation économique

27. L'instabilité économique a persisté malgré l'augmentation de la production de pétrole et les efforts faits par la Banque centrale pour mettre en œuvre des mesures de stabilisation de la situation financière. La production de pétrole est passée de 1,3 million à 1,4 million de barils par jour, à la suite de la reprise de la production par la National Oil Corporation en octobre 2024. Les problèmes de liquidité ont toutefois retardé le versement des traitements des fonctionnaires. Le dinar libyen s'est déprécié, passant de 5,9 à 7,3 pour un dollar des États-Unis sur le marché parallèle en mars. Le 6 avril, la Banque centrale a ajusté le taux officiel, qui est passé de 4,8 à 5,56 dinars pour un dollar.

28. Le 13 janvier, la Banque centrale a annoncé des recettes publiques de 123,5 milliards de dinars libyens (24,97 milliards de dollars) et des dépenses de 123,2 milliards de dinars libyens (24,91 milliards de dollars) pour 2024. Malgré les décisions de justice visant à mettre fin à une surtaxe temporaire de 15 % sur les opérations de change, la surtaxe a continué d'être appliquée et a constitué la deuxième

source de revenus la plus importante, s'élevant à 22,5 milliards de dinars libyens. Les exportations de pétrole ont continué de représenter la principale source de revenus (76,7 milliards de dinars libyens).

29. Un déficit de change de 5,2 milliards de dollars a été signalé pour 2024 et attribué à la réduction des transferts des recettes pétrolières. Dans une déclaration publiée le 6 avril, la Banque centrale a indiqué qu'au premier trimestre de 2025, le déficit en devises du pays avait grimpé à 4,6 milliards de dollars, les recettes en devises générées par les exportations de pétrole (5,2 milliards de dollars) étant inférieures aux dépenses en devises (9,8 milliards de dollars). Ce déficit équivaut à 88,4 % du déficit total en devises pour 2024. Dans le même temps, la fourniture mensuelle de liquidités aux banques a bondi à 8 milliards de dinars libyens (1,65 milliard de dollars), contre une moyenne de 5,6 milliards de dinars libyens (1,16 milliard de dollars) en 2024.

30. À la suite de la publication, le 1^{er} décembre 2024, du rapport du Bureau national d'audit pour 2023, dans lequel celui-ci critiquait la pratique, selon lui peu transparente, consistant à importer du carburant en échange de pétrole brut, la National Oil Corporation a mis fin, le 1^{er} mars 2025, au système commercial controversé d'échange de pétrole contre du carburant. Selon le rapport, ce système avait coûté à l'État libyen 41,3 milliards de dinars libyens (8,4 milliards de dollars) en 2023, ce qui avait lourdement grevé les ressources du pays et réduit les transferts de revenus pétroliers à la Banque centrale.

III. Appui électoral

31. L'équipe intégrée d'appui électoral MANUL-Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de fournir des conseils et une assistance technique à la Haute Commission électorale nationale pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des différentes étapes des élections municipales. Le 22 décembre 2024, la Haute Commission électorale nationale a publié les résultats définitifs des élections aux conseils municipaux dans 56 municipalités, concluant ainsi le premier groupe d'élections municipales. Conformément aux décisions de justice rendues, les résultats définitifs des municipalités de Zamzam et de Choueïrif, situées respectivement dans l'ouest et le sud, n'ont pas été publiés. La Commission a décidé, concernant Zamzam, d'organiser de nouvelles élections dans le cadre du groupe d'élections municipales suivant, et on attend les résultats définitifs pour Choueïrif.

32. La prestation de serment des maires et des conseillères et conseillers municipaux élus a eu lieu le 15 janvier 2025. Pour la première fois dans l'histoire de la Libye, une femme a été élue maire, dans la municipalité orientale de Zlitan. Dans un arrêté du 16 janvier, le Gouvernement désigné par la Chambre des députés a ordonné aux membres nouvellement élus du conseil municipal d'Haraoua, à 75 kilomètres à l'est de Syrte, de suspendre leurs travaux, et au conseil municipal sortant de céder sa place à la liste de candidats arrivés en deuxième position. L'arrêté indiquait qu'en assistant à la cérémonie de prestation de serment devant le Ministre des collectivités locales le 15 janvier à Tripoli, le conseil municipal élu avait agi en violation d'une résolution de 2021 par laquelle la Chambre des députés avait décidé de retirer sa confiance au Gouvernement d'unité nationale.

33. Le 1^{er} janvier, la Haute Commission électorale nationale a annoncé le début des préparatifs du deuxième groupe d'élections municipales dans 63 municipalités, dont Benghazi, Tripoli et Sabha. Les nominations de candidates et de candidats ont été reçues du 19 janvier au 13 février. Au total, 4 961 personnes, dont 1 373 femmes, se sont portées candidates. L'inscription sur les listes électorales a débuté le 22 février

pour une durée de trois semaines. Au 10 mars, plus de 295 000 électeurs potentiels, dont 29 % de femmes, s'étaient inscrits par SMS ou dans l'un des 141 centres d'inscription des électeurs.

34. Pour encourager les femmes à participer au processus électoral, la Haute Commission électorale nationale s'est réunie, en janvier et février, avec des organisations de femmes de la société civile dans tout le pays afin de les sensibiliser aux procédures de nomination de candidats et d'inscription sur les listes électorales. Elle a prolongé de deux jours la période de nomination de candidats exclusivement pour les femmes et, en coordination avec le service d'état civil, a ajouté, dans les procédures concernant la tenue des élections municipales, des dispositions complémentaires visant à permettre aux femmes mariées à des non-Libyens de s'inscrire en tant que candidates et électrices. Au 9 mars, les femmes représentaient 28 % des candidats inscrits.

35. Le 14 janvier, la Haute Commission électorale nationale a de nouveau demandé au Gouvernement d'unité nationale d'allouer 30 millions de dinars libyens (6,1 millions de dollars) à la conduite du deuxième groupe d'élections municipales. Le 19 février, le Conseil des ministres du Gouvernement d'unité nationale a décidé d'allouer 15 millions de dinars libyens à la Commission à cette fin.

IV. Soutien au secteur de la sécurité et application de l'accord de cessez-le-feu

36. La MANUL a continué de collaborer avec la Commission militaire conjointe 5+5 à la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020, notamment en ce qui concerne le retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de Libye, pour lequel les progrès sont restés limités.

37. Le 11 février 2025, la Commission militaire conjointe 5+5 a rencontré au Caire le chef d'état-major des forces armées égyptiennes, le général de corps d'armée Ahmed Khalifah, pour discuter, d'après les informations disponibles, de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, du retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de Libye, et de l'unification des institutions de sécurité et militaires.

38. Le 20 février, les comités de liaison de la Libye, du Niger et du Soudan se sont réunis à Tripoli pour débattre de l'évolution des conditions de sécurité régnant dans les zones frontalières communes et pour échanger des informations sur les mercenaires actifs dans ces zones. Ils ont conclu que les mouvements transfrontières de mercenaires avaient un effet déstabilisateur dans leur pays respectif et représentaient une menace pour la sécurité collective de la région, et que des efforts régionaux coordonnés et soutenus étaient nécessaires pour remédier au problème.

39. Les 25 et 26 février, la MANUL a organisé un forum à Tunis avec la Commission militaire conjointe 5+5, les observateurs libyens du cessez-le-feu et les membres du sous-comité de la Commission chargé du dispositif de sécurité afin d'examiner la montée en puissance des discours de haine, de la désinformation et de l'incitation y relative sur les plateformes de médias traditionnels et sociaux en Libye. Les participantes et participants ont recommandé de faire appel au sous-comité pour qu'il surveille la situation concernant les discours de haine, conformément à l'article 5 de l'accord de cessez-le-feu, soutienne les initiatives et les plateformes locales visant à surveiller et à freiner la propagation des discours de haine, de l'incitation et de la désinformation, et renforce le rôle de la société civile et des médias s'agissant de sensibiliser le public au cessez-le-feu.

A. Appui à la planification d'un dispositif de sécurité provisoire et à la réunification des institutions de sécurité

40. La MANUL a appuyé les efforts faits par les autorités libyennes pour renforcer la coordination en matière de sécurité des frontières, de lutte contre le terrorisme et de gestion de la migration irrégulière. Au cours de la période allant de décembre 2024 à février 2025, la MANUL a facilité quatre réunions d'une équipe de coordination technique conjointe composée de hauts responsables militaires et de sécurité du Gouvernement d'unité nationale et de l'Armée nationale libyenne, afin de renforcer la coordination en matière de sécurité des frontières, de lutte contre le terrorisme et de gestion de la migration irrégulière. En outre, la Mission a facilité une visite de terrain de l'équipe dans un centre de sécurité des frontières du côté tunisien de la frontière entre la Libye et la Tunisie, destinée à sensibiliser davantage aux problèmes de sécurité des frontières.

41. En collaboration avec le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité, la MANUL a formé 22 conseillers juridiques militaires du Gouvernement d'unité nationale et de l'Armée nationale libyenne au droit international humanitaire et au droit des conflits armés, du 28 au 30 janvier à Tunis.

B. Lutte antimines et gestion des armes et des munitions

42. Face à la menace que représentent les mines et les restes explosifs de guerre, la MANUL a apporté un soutien technique à 15 équipes de sensibilisation aux risques des engins explosifs, composées de membres d'organisations non gouvernementales locales et internationales. Ce soutien a permis d'organiser 73 séances de sensibilisation aux risques et de toucher 3 965 bénéficiaires à Oubari, Ghariyan, Mourzouq, Sabha et Taouargha. Le 1^{er} décembre 2024, en collaboration avec des organisations non gouvernementales locales, la MANUL a organisé à l'école de la fraternité soudano-libyenne, à Tripoli, une séance sur les risques liés aux engins explosifs, à laquelle ont participé 32 élèves réfugiés soudanais (13 filles et 19 garçons) et 3 enseignantes.

43. Le 10 décembre 2024 et le 24 février 2025, la MANUL et le Centre libyen de lutte antimines ont coprésidé des réunions trimestrielles des partenaires de mise en œuvre de la lutte antimines, à Tunis et à Tripoli respectivement. Ces réunions ont porté essentiellement sur la priorité à donner aux activités de lutte antimines et au développement de ces activités dans toute la Libye, y compris dans l'est, et à la tenue à jour la liste des donateurs pour le secteur de la lutte antimines en Libye.

V. Droits humains, justice transitionnelle et état de droit

44. Le 19 janvier, Osama Elmasry Njeem, qui est sous le coup d'un mandat d'arrêt émis par la Cour pénale internationale pour des allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis dans la prison de Mitiga depuis le 15 février 2015, a été arrêté à Turin (Italie). Les autorités italiennes, invoquant des irrégularités et vices de procédure présumés ainsi que des problèmes de sécurité non précisés, l'ont libéré deux jours plus tard et l'ont autorisé à rentrer en Libye. Soulignant l'importance d'amener les auteurs de tels actes à en répondre, la MANUL a demandé aux autorités libyennes, le 25 janvier 2025, d'arrêter l'intéressé et d'ouvrir une enquête sur les crimes qui lui étaient reprochés, ou de le transférer à la Cour pénale internationale.

45. Du 12 au 14 mars, une campagne de mésinformation et d'incitation à la haine sur les médias sociaux visant les migrants et les demandeurs d'asile en Libye a déclenché des rafles massives contre les migrants d'Afrique subsaharienne, se soldant

par l'arrestation de centaines de personnes à Misrata, Tripoli et Sabrata. Le 13 mars, un non-Libyen a été abattu à Sabrata par deux jeunes Libyens, qui ont été arrêtés par les autorités locales.

A. Justice transitionnelle et réconciliation nationale

46. La MANUL a continué d'aider les autorités libyennes et la société civile à répondre aux questions liées aux personnes disparues, dans le cadre d'activités de plaidoyer, de sensibilisation et de renforcement des capacités. Le 30 août 2024, la MANUL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport conjoint sur Tarhouna et les charniers et les violations des droits humains et atteintes à ces droits en Libye. Dans ce contexte, la MANUL et le PNUD ont organisé, les 18 et 19 décembre 2024, une réunion avec des responsables du Bureau du Procureur militaire, de l'Autorité générale chargée de la recherche et de l'identification des personnes disparues et des ministères concernés afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce rapport concernant la mise en jeu des responsabilités, la recherche de la vérité et les réparations. Les débats ont porté essentiellement sur la nécessité de reprendre les travaux d'excavation dans les charniers découverts aux alentours de Tarhouna et de faciliter l'accès à l'aide juridictionnelle et aux services psychosociaux pour les familles.

47. Les progrès en matière de réconciliation nationale en Libye ont continué d'être compromis par le différend opposant le Conseil présidentiel et la Chambre des députés concernant le projet de loi de réconciliation. Les 5 et 6 décembre 2024, la MANUL et le PNUD ont organisé à Tunis une réunion avec des représentants de la Chambre des députés, du Haut Conseil d'État, du Conseil présidentiel et de l'Assemblée constituante ainsi qu'avec plusieurs experts juridiques, afin de faciliter la conclusion d'un accord sur un cadre juridique unifié et complet pour la réconciliation nationale qui soit conforme aux obligations internationales de la Libye. Un accord sur un projet de loi de réconciliation a été ultérieurement trouvé. Toutefois, le 7 janvier 2025, la Chambre des députés a voté en faveur d'une modification du texte convenu du projet de loi, décision que le Conseil présidentiel a rejetée dans une déclaration du 9 janvier. La MANUL a demandé à toutes les parties concernées d'encourager la poursuite des débats et l'adoption par consensus d'une loi unifiée qui puisse contribuer à répondre aux crimes et aux violations du passé, conformément aux meilleures pratiques en matière de justice transitionnelle.

48. Le 14 février, à Addis-Abeba, le Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye a organisé la signature d'une charte pour la paix et la réconciliation nationale en Libye, qui avait été proposée par l'Union africaine et établie sous sa forme définitive le 27 janvier à Zintan. Des représentants du Président Menfi, du Vice-Président Al-Koni, de la Chambre des députés, du Haut Conseil d'État et de Saif al-Islam Kadhafi ont signé la charte. Dans une déclaration du 15 février, les partisans de M. Takala au Haut Conseil d'État ont rejeté la charte et demandé instamment à l'Union africaine de s'employer à obtenir un projet de réconciliation nationale consensuel.

B. Privation de liberté, détention et torture illégales

49. Les disparitions forcées, les arrestations et détentions arbitraires, ainsi que d'autres violations des droits humains et atteintes à ces droits motivées par des considérations politiques se sont poursuivies, contribuant à créer un climat de peur et

compromettant le maintien d'un environnement propice à un processus politique inclusif.

50. L'Agence de sécurité intérieure a continué d'extorquer et de diffuser publiquement des « aveux » forcés, ce qui constitue une pratique illégale. La MANUL a signalé à maintes reprises aux autorités de Tripoli que cette pratique porte atteinte aux droits des accusés et entache tout procès potentiel.

51. Le 7 janvier 2025, un éminent blogueur qui avait critiqué le Gouvernement d'unité nationale dans une publication en ligne a été enlevé à son domicile à Tripoli par l'Organisme d'appui à la stabilité et placé dans un centre de détention non officiel dans le quartier Abou Salim. Il a été remis en liberté le 9 janvier. Un militant politique de Misrata, qui avait appelé à des manifestations contre le Gouvernement d'unité nationale, a été enlevé, en même temps que deux autres personnes, par des hommes armés non identifiés, le 9 janvier. Les trois ont été libérés le 11 janvier. Deux procureurs militaires, détenus depuis 2022, un membre de la Chambre des députés et son frère, détenus depuis 2024, et le chef de l'Office libyen de recouvrement et de gestion des avoirs, arrêté au début de 2025, ont été libérés en mars.

52. Le 12 janvier, des vidéos qui dateraient de 2020 ont circulé sur Internet, montrant des dizaines de détenus libyens et étrangers soumis à des mauvais traitements et à des actes de torture. La MANUL a reconnu le lieu comme étant le centre de détention de Gernada, dans l'est de la Libye, et déterminé que certains des auteurs de ces actes appartenaient à des forces affiliées à l'Armée nationale libyenne.

53. Au cours de la période considérée, des professionnels de la justice, des membres de l'appareil judiciaire et leurs proches ont fait l'objet d'arrestations arbitraires, notamment un avocat de renom, détenu arbitrairement à Benghazi depuis le 12 mars, et le frère d'un militant anticorruption, qui avait été enlevé par des hommes non identifiés le 24 mars et dont on n'avait toujours pas retrouvé la trace au 31 mars.

54. La MANUL a continué de rassembler des preuves sur les violations systématiques des droits de la défense et du droit à un procès équitable pour les détenus dans toute la Libye, comme l'absence de représentation juridique adéquate, les retards de procédure et les ajournements fréquents des audiences, qui ont tous contribué à une détention provisoire prolongée. Le 20 janvier, la MANUL a fait part de ces préoccupations lors d'une visite à la prison de Mitiga, gérée par l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Accompagnés d'un procureur du Bureau du Procureur général, des représentants de la MANUL ont inspecté certaines parties de l'établissement, examiné les dossiers de détenus et fait part de leurs observations au Bureau du Procureur général.

55. Le 8 février, l'Armée nationale libyenne a accordé à la MANUL un accès partiel à la section militaire de la prison de Koueïfiya à Benghazi puis, le 11 février, à la section militaire du centre de détention de Gernada. Les représentants de la MANUL ont examiné les installations et se sont entretenus avec plusieurs hommes détenus à Gernada ainsi qu'avec une détenue et ses deux enfants à Koueïfiya.

56. Une délégation du Conseil national pour les libertés publiques et les droits humains et de la MANUL a visité ces trois établissements pénitentiaires, dans le cadre des efforts visant à renforcer les capacités des institutions nationales des droits humains de la Libye. Le 13 février, la MANUL a examiné les résultats de ces visites avec 10 juges et procureurs militaires de la Cour suprême militaire et organisé une séance de formation à leur intention sur les normes internationales en matière de droits humains et de justice pénale.

57. La MANUL a organisé des activités de formation à l'intention de 15 gardes et membres de la police militaire de la prison de Koueïfiya concernant la mise en œuvre de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus

(Règles Nelson Mandela) et l'harmonisation de la législation nationale relative aux prisons avec les règles et normes de droit international. Les 9 et 11 février, la MANUL a formé 25 hauts responsables de la prison de l'Agence de sécurité intérieure à la mise en œuvre des normes internationales relatives aux droits humains.

C. Migrants et réfugiés

58. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, le nombre de migrants se trouvant en Libye dépassait 824 000 en décembre 2024. Entre le 11 décembre 2024 et le 31 mars 2025, plus de 5 000 migrants et réfugiés ont été interceptés alors qu'ils tentaient de traverser la Méditerranée depuis la côte libyenne. En 2024, les garde-côtes libyens ont intercepté 21 762 migrants et réfugiés en mer, qu'ils ont ramenés en Libye ; 665 personnes auraient trouvé la mort et 1 034 seraient portées disparues. Les migrants et les réfugiés ayant débarqué dans des ports libyens auxquels ont accès les organismes humanitaires des Nations Unies ont reçu une aide humanitaire vitale. Au 23 mars, plus de 5 000 migrants et réfugiés, parmi eux 1 156 personnes dont s'occupe le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), étaient retenus arbitrairement dans des centres de détention officiels en Libye. Les groupes armés géraient au moins six centres de détention non officiels ; d'après les estimations, plus de 3 000 personnes – auxquelles les organismes de Nations Unies n'ont pas accès – y étaient détenues arbitrairement.

59. Entre juin 2023 et le 3 avril 2025, plus de 12 750 migrants et réfugiés ont été interceptés à la frontière avec la Tunisie par les forces du Ministère de l'intérieur de la Libye et les garde-frontières libyens. Au cours de la même période, à la frontière entre la Libye et l'Algérie, les garde-frontières libyens ont intercepté plus de 1 930 migrants et réfugiés expulsés d'Algérie. Les autorités libyennes ont continué de transférer les personnes interceptées dans des endroits où elles ont été détenues arbitrairement et où leurs droits humains auraient été violés, comme au centre de détention d'Assa, géré par les garde-frontières libyens, dans des centres de détention administrés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale à Tripoli, et à Bir el-Ghanam, un centre de détention non officiel. Au 3 avril, le Ministère de l'intérieur et les garde-frontières libyens ont déclaré avoir accueilli 360 migrants et personnes ayant besoin d'une protection internationale (325 hommes, 28 femmes et 7 enfants) à Assa et 150 personnes ayant besoin d'une protection à Ghadamès. Au moment de la rédaction du présent rapport, 141 personnes ayant besoin d'une protection internationale avaient été libérées, soit 102 personnes (97 femmes, dont 19 filles, et 5 garçons) du centre de détention d'Assa et 39 hommes (dont 13 garçons) du centre de Tajoura.

60. Des informations provenant des districts de Koufra et d'Ouahat, dans le sud-est, ont mis en lumière les graves atteintes commises par les trafiquants qui soumettent les victimes, y compris des femmes et des enfants, à l'exploitation et à l'extorsion. Le 29 janvier, le Bureau du Procureur général a annoncé que 263 ressortissants érythréens, éthiopiens et somaliens avaient été sauvés d'une plaque tournante du trafic d'êtres humains à Jikharra, dans le district d'Ouahat, où ils étaient détenus depuis des mois et torturés contre rançon. Le 7 février, 71 demandeurs d'asile érythréens et somaliens, dont des femmes et des enfants, ont été secourus à Koufra. Le Bureau du Procureur général a annoncé l'arrestation et la mise en détention de plusieurs suspects, libyens et étrangers. Compte tenu de leur situation irrégulière, les personnes secourues ont été placées dans des locaux gérés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale.

61. En janvier 2025, une vidéo d'une non-Libyenne affirmant avoir subi des tortures et des violences sexuelles a circulé sur les médias sociaux. Dans la vidéo, la femme suppliait sa famille de payer une rançon à des trafiquants de Koufra qui la retenaient

prisonnière. En février, deux vidéos similaires ont été diffusées sur les médias sociaux, l'une montrant une enfant non libyenne malade implorant le versement d'une rançon aux trafiquants de Koufra qui la retenaient prisonnière, l'autre montrant un non-Libyenne violemment battu et torturé. La MANUL a constaté que les gardes du Service de la lutte contre l'immigration illégale pratiquaient l'extorsion dans les centres de détention de Ghout el-Chaal, de Mabani, de Tajoura et d'Aïn Zara.

62. Les 7 et 8 février, deux fosses communes contenant un total de 93 cadavres ont été découvertes à Jikharra, dans le district d'Ouahat, ainsi que dans le district de Koufra, à la suite de raids qui ont également permis de porter secours à 273 et 71 demandeurs d'asile dans les districts d'Ouahat et de Koufra, respectivement. Ces opérations auraient été menées par les forces du Ministère de l'intérieur dans le cadre d'opérations de lutte contre la traite. Les personnes rescapées ont été transférées dans des centres de détention gérés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale. La MANUL a demandé une enquête complète sur les charniers et la libération immédiate des personnes détenues, ainsi que la fourniture d'un soutien médical et psychologique essentiel.

VI. Avancement des femmes

63. Avant de lancer l'initiative politique multidimensionnelle, notamment la création du comité consultatif d'experts libyens, la MANUL a organisé, les 4 et 15 décembre 2024, deux réunions consultatives avec 57 femmes membres de la Chambre des députés ou du Haut Conseil d'État, ainsi qu'avec des représentants d'organisations de la société civile. Les consultations, auxquelles ont participé 28 femmes à Tripoli et 29 femmes à Benghazi, étaient axées sur les difficultés rencontrées par les femmes dans la sphère publique et sur les possibilités dont elles disposent de renforcer leur participation à la vie politique. Les participants ont dressé une liste de recommandations, prévoyant notamment des quotas plus élevés de femmes dans les institutions politiques. Ils ont également lancé un appel en faveur de l'adoption de mesures visant à protéger les femmes contre toutes les formes de violence, y compris sur les médias sociaux.

64. Le 22 janvier, la MANUL a informé les membres de la Libyan Businesswomen's Organization de son initiative politique multidimensionnelle, soulignant qu'il fallait que les femmes participent davantage au développement économique. Les femmes qui étaient présentes ont évoqué des obstacles importants entravant leur pleine participation économique et leur mobilité, notamment des problèmes de sécurité, des obstacles bureaucratiques, un accès limité aux ressources financières et une réglementation obsolète inhibant l'entrepreneuriat dans un environnement commercial dominé par les hommes.

VII. Les jeunes et la paix et la sécurité

65. Au cours de la période considérée, la MANUL, conformément à sa stratégie de mobilisation des jeunes, a organisé sept ateliers en personne à Tripoli et à Benghazi avec plus de 144 jeunes (57 femmes et 87 hommes) venus de toute la Libye. Les ateliers portaient sur l'inclusion politique (les 11, 16 et 17 décembre), le soutien à l'accord de cessez-le-feu (le 22 janvier), les communications stratégiques (le 29 janvier) et l'avenir économique de la Libye (le 24 février et le 4 mars). À l'issue des ateliers, 76 % des participants ont dit qu'ils avaient une meilleure image associée à la présence des Nations Unies en Libye. Le 12 janvier, la MANUL a tenu, en direct sur Facebook Live, un débat avec 261 jeunes sur le rôle joué par l'ONU dans le processus politique.

66. Dans le cadre du programme « Ra'idat: Promoting Women's Leadership in Libya » (programme Ra'idat de promotion de l'entrepreneuriat pour les femmes), la MANUL, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a organisé des séances de formation en décembre 2024 et février 2025 pour 35 jeunes femmes de toute la Libye afin d'améliorer leurs connaissances dans les domaines des droits humains et de l'avancement des femmes. Les 3 et 4 février, la MANUL a organisé des ateliers de renforcement des capacités en matière de communication stratégique pour 22 fonctionnaires (8 femmes et 14 hommes) du Ministère de la jeunesse, afin d'appuyer l'élaboration d'une stratégie de communication au sein du Ministère.

VIII. Situation humanitaire et développement

67. L'action humanitaire globale en Libye a été principalement axée sur l'arrivée continue de réfugiés soudanais. L'ONU et ses partenaires ont continué d'apporter une aide humanitaire d'urgence aux personnes réfugiées et aux communautés d'accueil.

68. Le 19 décembre 2024, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies par intérim ont mené une mission conjointe à Koufra pour examiner l'intervention humanitaire en faveur des réfugiés soudanais. Ils y ont rencontré les autorités locales, les partenaires de réalisation et des représentants des communautés d'accueil. Il a été convenu que l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités locales tiendraient régulièrement des réunions de coordination technique, afin d'améliorer l'efficacité de l'aide. La première de ces réunions a eu lieu le 20 janvier 2025 à Benghazi, avec le maire de Koufra et des responsables de l'Armée nationale libyenne ; elle a été l'occasion de débattre des moyens d'améliorer la coordination de l'aide humanitaire en faveur des réfugiés soudanais et de résoudre les problèmes d'accès persistants.

69. Au 31 mars 2025, le HCR avait enregistré 46 000 réfugiés soudanais sur les 240 000 (d'après les estimations) arrivés en Libye depuis le début du conflit au Soudan en avril 2023. La plupart avaient atteint Koufra en passant par des points de passage irréguliers le long de la frontière sud de la Libye avec le Soudan et le Tchad, tandis qu'une minorité était passée par l'Égypte. Au 31 mars 2025, le nombre total de réfugiés soudanais enregistrés en Libye, y compris ceux qui étaient arrivés avant le début du conflit au Soudan, s'élevait à plus de 65 600, soit 24 500 hommes, 14 500 femmes, 14 200 garçons et 12 400 filles. Les autorités locales ont continué de fournir une assistance, notamment en permettant aux réfugiés d'accéder aux services de santé publique et d'éducation.

70. Les réfugiés soudanais continuent d'affluer massivement en Libye. Dans le cadre du Plan d'action régional pour les réfugiés soudanais 2025, lancé à Genève le 17 février, un montant total de 106 millions de dollars, soit le double du montant de l'aide fournie en 2024, sera nécessaire si l'on veut répondre aux besoins de quelque 446 000 personnes, dont 370 000 réfugiés soudanais, 70 000 membres des communautés d'accueil et 1 000 ressortissants de pays tiers.

71. À la mi-mars, l'Agence de sécurité intérieure a convoqué quelque 18 membres du personnel de 10 organisations non gouvernementales internationales, pour les interroger. Certains des employés se sont vu confisquer leur passeport et ont été contraints de démissionner. Lors d'une conférence de presse tenue à Tripoli le 2 avril, l'Agence de sécurité intérieure a déclaré qu'elle « agissait contre les activités étrangères hostiles visant à installer des immigrants illégaux » et que « certaines

organisations non gouvernementales internationales n'avaient pas suivi les procédures convenues ».

72. Le 27 mars, le Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et les représentants de 17 États Membres ont envoyé au Ministre libyen des affaires étrangères par intérim une démarche dans laquelle ils exprimaient leur profonde inquiétude face à la répression dont faisaient l'objet les organisations non gouvernementales internationales et à ses effets sur les opérations humanitaires, notamment sur la fourniture d'une assistance sanitaire aux Libyens et aux migrants les plus vulnérables.

IX. Présence de la Mission et arrangements de sécurité

73. La MANUL a maintenu une présence moyenne de 314 membres du personnel civil, soit 102 agents recrutés sur le plan national, 208 agents recrutés sur le plan international et 4 Volontaires des Nations Unies. Sur ce total, 292 membres étaient postés à Tripoli, 19 à Tunis, 2 à Benghazi et 1 à Sabha. La MANUL a également conservé quatre membres du personnel fourni par des gouvernements, soit 1 à Tripoli et 3 à Tunis. Les agents de la MANUL recrutés sur le plan international à Tripoli ont continué d'habiter dans le complexe d'Oea, protégés par 230 militaires de l'Unité de gardes des Nations Unies. La MANUL a également affecté deux agents de la sécurité travaillant à tour de rôle à l'appui du centre des Nations Unies à Benghazi.

X. Observations

74. Plus de 14 ans après la révolution du 17 février 2011, les aspirations du peuple libyen à un pays uni, stable et démocratique restent insatisfaites. Des divisions institutionnelles profondes et des intérêts politiques bien ancrés compromettent de plus en plus la stabilité politique et économique et la sécurité fragile de la Libye, et entravent les efforts de réconciliation nationale.

75. Le lancement, par le comité consultatif d'experts libyens, des délibérations facilitées par la MANUL est une étape cruciale en vue de relancer un processus politique inclusif dirigé et contrôlé par la Libye, afin de préserver la stabilité et d'ouvrir la voie vers des élections nationales et la réunification des institutions de l'État. Je félicite les membres du comité consultatif des efforts qu'ils font, à l'appui du travail de médiation et du rôle de bons offices de la Mission, pour trouver des solutions aux problèmes persistants qui empêchent la tenue d'élections nationales.

76. Un accord sur un budget équilibré et unifié, assorti de mécanismes de contrôle solides, reste essentiel pour que les recettes et les ressources libyennes soient utilisées de manière transparente et équitable, dans l'intérêt du peuple libyen. Le respect de l'indépendance et de l'intégrité des institutions de contrôle et la mise en œuvre de réformes vitales destinées à améliorer la gouvernance économique de la Libye sont également essentiels. Je prends note de la décision de mettre fin au système d'échange de pétrole brut contre du carburant, étape importante dans la lutte contre la corruption.

77. La crise de la direction du Haut Conseil d'État continue d'empêcher celui-ci de remplir son mandat dans le cadre de l'Accord politique libyen. Je réitère mon appel aux membres du Haut Conseil d'État pour qu'ils se réunissent et réunissent le Conseil de sorte qu'il puisse jouer un rôle constructif dans le processus politique.

78. Je salue les efforts déployés récemment par les acteurs militaires et les acteurs de la sécurité de l'est et de l'ouest de la Libye pour améliorer la coordination et la communication sur les questions de sécurité nationale telles que la sécurité des frontières et la lutte contre le terrorisme. Toutefois, les autorités libyennes, y compris

la Commission militaire conjointe 5+5, doivent prendre de nouvelles mesures pour mettre pleinement en œuvre l'accord de cessez-le-feu et promouvoir la réunification des institutions militaires et de sécurité.

79. Les violations généralisées et continues du droit international, notamment du droit international des droits humains, commises par les acteurs de la sécurité dans toute la Libye, ainsi que l'impunité persistante, sont très préoccupantes. La libération et le retour en Libye d'Osama Elmasry Njeem, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, montrent combien il est difficile d'obtenir justice pour des violations graves des droits humains. Je renouvelle mes appels pour qu'il soit mis fin à l'impunité pour les crimes internationaux graves.

80. Les violations commises contre des personnes privées de liberté, en particulier contre des personnes détenues arbitrairement durant des périodes prolongées sans accès à la justice, demeurent très préoccupantes. J'exhorte les autorités libyennes à renforcer les garanties d'une procédure régulière dans le système de justice pénale et à veiller à ce que tous les détenus soient rapidement informés des accusations retenues contre eux, aient accès à une représentation juridique et soient déférés devant un juge dans un délai raisonnable. Les auteurs de violations des droits humains perpétrées contre des détenus doivent également répondre de leurs actes. Je me félicite de l'accès à certains lieux de détention accordé à la MANUL et je demande aux autorités d'étendre l'accès de la MANUL et des organisations de défense des droits humains à tous les lieux de détention.

81. La violence persistante dirigée contre des migrants en Libye et la découverte tragique de charniers dans l'est du pays nous rappellent l'existence d'un système profondément enraciné de traite des êtres humains (S/2023/640), de torture et d'extorsion ciblant les migrants et les demandeurs d'asile. Je demande aux autorités libyennes de redoubler d'efforts pour préserver la dignité et les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, démanteler les réseaux de traite et amener les auteurs de violations contre ces groupes vulnérables à en répondre.

82. Je salue les efforts déployés sans relâche par les autorités libyennes et les communautés d'accueil pour venir en aide aux réfugiés soudanais à Koufra et ailleurs dans le pays. J'encourage les donateurs à fournir des fonds supplémentaires pour le plan régional d'intervention en faveur des réfugiés du Soudan afin de permettre au système des Nations Unies de continuer d'apporter un appui, et j'exhorte les autorités libyennes à faciliter la circulation des acteurs de l'aide et des ressources.

83. Je remercie ma nouvelle Représentante spéciale pour la Libye et Chef de la MANUL, Hanna Tetteh, du travail qu'elle a accompli depuis sa prise de fonction, ainsi que ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques, Stephanie Koury, qui a assuré l'intérim. Je remercie également le personnel de la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies de leur action dévouée et inlassable en faveur du peuple libyen. Je tiens une fois de plus à remercier le Gouvernement népalais d'avoir généreusement fourni le personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies en Libye.